

## **LISTE DE QUESTIONS – REPONSES RELATIVES A L'AFFAIRE MADOFF**

### **Qu'est-ce que l'affaire Madoff ?**

Bernard Madoff est le nom d'une personne qui est impliquée dans un scandale financier aux Etats-Unis. Ce scandale financier porte sur des sommes qui avaient été confiées en gestion à cette personne, ou à une de ses sociétés. Bernard Madoff aurait déclaré que ces sommes s'étaient volatilisées et que la fraude portait sur 50 milliards de dollars.

### **Comment Bernard Madoff a-t-il fait pour faire disparaître 50 milliards de dollars ?**

A ce jour, la façon dont la fraude a eu lieu et les sommes en jeu ne sont pas connues de façon certaine. Les autorités américaines ont pris des mesures de sauvegarde pour éviter que la fraude ne continue et préserver les actifs restants. Elles ont annoncé qu'il faudrait au moins 6 mois pour y voir clair dans les comptes des sociétés liées à Bernard Madoff.

### **J'ai entendu dire que la fraude était un schéma de Ponzi. Qu'est-ce que c'est ?**

Schéma de Ponzi est la traduction littérale de « Ponzi scheme », terme utilisé en anglais pour désigner la cavalerie financière. Ce type de fraude consiste à rembourser les premiers investisseurs avec l'argent des suivants, en faisant croire aux premiers qu'ils ont réalisé une bonne affaire et en cachant aux seconds que leur argent a disparu en les remboursant avec l'argent des troisièmes. Encore une fois, la façon dont la fraude a pu s'organiser dans le cas de l'affaire Madoff n'est pas encore connue.

### **Cette affaire se passe aux Etats-Unis, comment se fait-il que des investisseurs français soient touchés ?**

Madoff gérait des fonds dont certains ont été distribués en France. Les investisseurs qui ont acheté ces fonds risquent donc d'être touchés par la fraude.

Des fonds français ont eux-mêmes investis dans ces fonds gérés par Madoff. Les investisseurs qui ont acheté ces fonds français risquent d'être touchés par la fraude.

Il gérait aussi de l'argent qui lui avait été confié directement par des investisseurs, et il est possible qu'il y ait des français parmi ces investisseurs.

### **L'AMF a dit qu'aucun fonds français n'avait confié ses actifs à Madoff. Comment se fait-il qu'il y ait quand même des fonds français touchés ?**

Effectivement, l'AMF n'a pas identifié aujourd'hui de fonds français ayant confié ses actifs à Madoff. Si tel était le cas, le cadre juridique français imposerait normalement au dépositaire français de ce fonds de rendre les actifs aux porteurs, y compris ceux qui auraient disparu dans l'affaire Madoff.

En revanche, des fonds français ont investi dans des fonds étrangers eux-mêmes touchés par l'affaire Madoff. Ces fonds étrangers étaient essentiellement des fonds luxembourgeois et irlandais dits coordonnés, c'est-à-dire conformes à une directive européenne et pouvant de ce fait être achetés par n'importe quel fonds français. Les fonds français sont donc touchés par ricochet par les difficultés des fonds étrangers.

**J'ai acheté des fonds français auprès de mon intermédiaire financier. Comment savoir s'ils sont touchés ?**

L'AMF a demandé aux sociétés de gestion des fonds touchés d'informer sans délai les porteurs de ces fonds.

Si vous détenez dans un compte titre des fonds français indirectement touchés par l'affaire Madoff, vous allez en être informé personnellement soit par votre teneur de compte, c'est-à-dire la société qui vous envoie habituellement vos relevés de compte, soit par la société de gestion qui gère le fonds.

L'AMF a également demandé aux sociétés de gestion de mettre ces informations sur leur site internet, afin que vous puissiez y accéder facilement.

**J'ai confié un mandat de gestion de mes avoirs à un intermédiaire financier. Comment savoir si mon mandat est investi dans des fonds français touchés ?**

Vous allez être informé dans les mêmes conditions que si vous aviez acheté ces fonds directement.

**J'ai un contrat d'assurance-vie en unités de compte. Comment savoir si certaines unités de compte sont touchées par l'affaire Madoff ?**

Certaines de ces unités de compte peuvent être des fonds français ou étrangers touchés par l'affaire Madoff. Il faut vous renseigner auprès de la compagnie d'assurance qui gère votre contrat ou de la société qui vous a vendu le contrat.

**J'ai acheté des fonds luxembourgeois ou irlandais. Comment savoir s'ils sont touchés par l'affaire Madoff ?**

La réglementation française impose à tout fonds coordonné autorisé à la commercialisation en France d'avoir un correspondant centralisateur sur le territoire français, c'est-à-dire une société qui est chargée de faire le lien entre le fonds et les investisseurs. Si vous ne recevez pas d'information directement de votre teneur de compte ou du commercialisateur du fonds, vous pouvez donc vous adresser au correspondant centralisateur qui est le représentant du gérant.

Il est également possible que les régulateurs de ces fonds communiquent sur leur situation. Voici un lien vers leur site internet :

Irish Financial Services Regulatory Authority : <http://www.financialregulator.ie/>

Commission de surveillance du secteur financier - Luxembourg : <http://www.cssf.lu/>

**J'ai entendu dire que certains des fonds luxembourgeois et irlandais étaient autorisés à la commercialisation en France, et que cette autorisation avait été délivrée par l'AMF. Pourquoi l'AMF n'a-t-elle rien fait pour bloquer leur diffusion en France ?**

Ces fonds sont des fonds coordonnés, c'est-à-dire conformes à une directive européenne. Ils ne sont pas agréés ni régulés par l'AMF. Ils sont régulés par les autorités du Luxembourg et de l'Irlande. L'AMF n'a pas le droit de refuser qu'ils soient commercialisés en France. Tous les fonds coordonnés autorisés à la commercialisation en France pouvaient donc être vendus sur le territoire français.

**Je ne sais pas si les fonds que je détiens sont des fonds français, irlandais ou luxembourgeois. Comment m'y retrouver ?**

Sur votre relevé de compte, vous allez le plus souvent trouver un code à côté du nom de votre fonds (par exemple FR1232143567). Si ce code commence par FR, le fonds est français. S'il commence par LU, il est luxembourgeois. S'il commence par IE, il est irlandais.

Par ailleurs, les prospectus de tous les fonds français ouverts au grand public sont disponibles sur le site internet de l'AMF : [http://www.amf-france.org/bio/rech\\_doc.aspx](http://www.amf-france.org/bio/rech_doc.aspx)

Site AMF - Espace épargnant : [http://www.amf-france.org/home\\_epargn.asp?lang=fr&Id\\_Tab=1](http://www.amf-france.org/home_epargn.asp?lang=fr&Id_Tab=1)

**J'ai entendu dire que les épargnants français avaient perdu des centaines de millions dans l'affaire Madoff. Est-ce exact ?**

Ce chiffre doit être ramené à la taille des fonds français. Les fonds français gèrent aujourd'hui plus de 1.400 milliards d'euros. L'investissement de ces fonds dans des fonds touchés par l'affaire Madoff représente donc quelques dix millièmes des montants gérés par les fonds français.

L'essentiel de ces fonds sont vendus à des personnes fortunées ou à des investisseurs institutionnels. L'AMF estime que seule 8% de l'exposition, soit quelques dizaines de millions d'euros, concerne des fonds qui ont pu être distribués au grand public. Le reste concerne soit des fonds distribués à une clientèle fortunée, soit des fonds distribués à des institutionnels ou à un nombre limité de particuliers.

**J'ai entendu dire que certains fonds français avaient suspendu leurs souscriptions/rachats ? Qu'est-ce que ça veut dire ?**

Le principe de fonctionnement d'un fonds est que vous pouvez à tout moment demander le rachat de vos parts, c'est-à-dire demander à ce que l'argent que vous avez investi dans le fonds vous soit remboursé.

Pour cela, le fonds calcule, le plus souvent chaque jour, une valeur liquidative, c'est-à-dire la valeur de sa part. Lorsque vous demandez le rachat de vos parts, le fonds vous rembourse un montant correspondant à cette valeur. Par exemple, si la valeur liquidative vaut 100 € et que vous demandez le rachat de 5 parts, vous recevez 500 €.

Les fonds français qui ont investi dans des fonds étrangers gérés par Madoff ne savent plus calculer leur valeur liquidative, car ils ne savent pas combien valent les fonds étrangers qu'ils détiennent. Ils courent donc le risque de se tromper dans leur valeur liquidative.

S'ils affichent une valeur liquidative trop élevée, ils vont rembourser les porteurs qui veulent sortir « trop cher », et ce sont les porteurs qui ont choisi de rester dans le fonds qui vont subir la perte correspondante.

S'ils affichent une valeur liquidative trop faible, ils vont rembourser les porteurs qui veulent sortir « pas assez cher », et ce sont les porteurs qui ont choisi de sortir du fonds qui vont être pénalisés.

Face à cet écueil, l'AMF a recommandé à tous les fonds ayant investi plus de 5% de leur actif dans des fonds étrangers touchés par l'affaire Madoff de suspendre leurs souscriptions/rachats, c'est-à-dire de ne plus calculer leur valeur liquidative et de ne plus laisser des porteurs entrer ou sortir du fonds.

**Je détiens des parts d'un fonds français dont les souscriptions/rachats sont suspendues. Est-ce que cela signifie que je ne peux pas récupérer mon argent ?**

Cette suspension est exceptionnelle et temporaire. Elle vous protège, car elle évite que des investisseurs plus malins que les autres ne sortent du fonds français, ce qui reviendrait à concentrer les pertes sur les porteurs restés dans le fonds, dont vous faites partie, au lieu de les répartir de façon équitable sur tous les porteurs du fonds.

Tant que le fonds a suspendu sa valeur liquidative, vous ne pouvez effectivement pas demander le rachat de vos parts. Mais cette suspension est temporaire. Elle ne va pas durer. Dès que des informations plus précises seront connues sur la situation des fonds étrangers touchés par l'affaire Madoff, les souscriptions/rachats reprendront.

**Je détiens des parts d'un fonds français qui vient de m'informer qu'il avait décoté les titres exposés à Madoff ? Qu'est-ce que cela veut dire ?**

Certains fonds français avaient une exposition limitée (moins de 5%) à des fonds étrangers touchés par l'affaire Madoff. Dans ce cas, pour éviter de bloquer les investisseurs en suspendant les souscriptions/rachats, l'AMF leur a recommandé de décoter les titres exposés à Madoff mais de ne pas suspendre les souscriptions/rachats.

Par exemple, si un fonds avait investi 3% de son actif dans un fonds étranger exposé à Madoff et affichait, avant l'affaire, une valeur de part de 100€, le choix de décoter revient à faire baisser la valeur liquidative à 97€. Les porteurs qui demandent à sortir sortent donc sur une valeur de part de 97€.

Si jamais il s'avère que les pertes ne sont pas aussi élevées que prévu, le fonds fera remonter sa valeur liquidative.